

Réseau international pour la justice fiscale

Déclaration

Première partie : "Seuls les " petites gens " payent des impôts ..."

1. Les grandes sociétés et les personnes fortunées évitent de plus en plus de contribuer à la vie de la société en payant leurs impôts. Avec l'aide des gouvernements, elles transfèrent le fardeau fiscal sur les citoyens ordinaires et les petites entreprises. Les gouvernements prétendent que leurs revenus sont trop bas pour réaliser la justice sociale par le biais de services publics fournis à un prix convenable. Les privatisations et la diminution des dépenses sociales sont présentées comme étant inévitables. Face à cela nous plaidons en faveur de la justice fiscale : les Etats doivent également imposer les riches bénéficiaires de la mondialisation.

2. L'évasion fiscale est maintenant pratiquée à l'échelle mondiale. Les avoirs déposés dans les places extraterritoriales (offshore), échappant ainsi à toute imposition, sont estimés à environ un tiers de tous les actifs mondiaux.

3. Environ la moitié du commerce mondial semble passer par des paradis fiscaux. Les sociétés transfèrent les bénéfices là où elles peuvent éviter l'impôt. Des réseaux de banques, de juristes et de conseillers créent des structures financières complexes et secrètes, réduisant la transparence et facilitant l'évasion et la fraude fiscale. La prétention des grandes sociétés à la responsabilité sociale est ainsi minée par leurs faibles versements d'impôts. De tels comportements sont économiquement inefficaces, socialement destructifs, et profondément amoraux.

4. On estime que les pays en développement perdent ainsi annuellement des sommes plus élevées que l'aide au développement qu'ils reçoivent. Un demi pour cent des avoirs abrités dans les centres offshore fournirait un revenu suffisant pour financer les objectifs de développement du Millénaire des Nations Unies, à savoir réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015. En réalité le développement est menacé par les avantages fiscaux accordés aux grandes sociétés pour les attirer et par la considérable fuite des capitaux des pays en développement vers les paradis fiscaux.

5. Une telle évolution menace la démocratie et le développement. La concurrence fiscale au niveau mondial sape les contrats sociaux établis traditionnellement au niveau national, car les Etats surenchérisent pour offrir les exonérations fiscales les plus intéressantes au capital. Les paradis fiscaux deviennent de plus en plus nombreux, les centres financiers les plus riches deviennent encore plus riches, les impôts payés par les grands groupes diminuent, et les citoyens ordinaires paient la note. Nous appelons tous ceux et toutes celles qui sont concernés à relever ce défi en menant des campagnes mondiales et nationales pour la justice fiscale.

Deuxième partie : Un manifeste pour la justice fiscale

6. Il est essentiel d'agir maintenant, avant que la concurrence fiscale ne s'installe davantage encore dans le fonctionnement de l'économie mondiale. Nos buts sont les suivants :

- éliminer la fraude fiscale transfrontalière et limiter l'ampleur de l'évasion fiscale de façon à ce que les grandes sociétés et les personnes fortunées paient des impôts en rapport avec leur capacité contributive ;
- accroître le contrôle démocratique des impôts par les citoyens eux-mêmes et restreindre la capacité du capital à dicter une politique fiscale conforme à ses seuls intérêts ;
- rétablir un traitement fiscal homogène pour les différentes formes de revenus et stopper le transfert en cours des charges vers les citoyens ordinaires ;
- éliminer les incitations fiscales et la pratique du secret qui encouragent les sorties de capitaux des pays en développement ayant besoin d'investissements ;
- empêcher les privatisations à venir et la dégradation des services publics.

7. Certaines réserves et difficultés, certaines préoccupations particulières peuvent faire obstacles à la réalisation de ces objectifs. Cependant, un approfondissement des recherches, un dialogue démocratique et un échange équitable des résultats des recherches menées devraient permettre de surmonter ces obstacles. Par exemple :

Le secret financier et le manque d'information interdisent actuellement les recherches indispensables à une perception correcte de ces questions dans bon nombre d'Etats. Les propositions de réforme évolueront en fonction des résultats des recherches futures.

Nous reconnaissons que certaines petites îles et économies faiblement développées dépendent fortement de pratiques fiscales dommageables liées à la concurrence fiscale et pourraient subir des réductions significatives d'investissements et de croissance économique. Dans la mesure où une telle évolution affecte négativement l'ensemble de la population de ces pays, nous proposons que la restructuration de leur économie soit soutenue par une aide multilatérale.

Les personnes fortunées bénéficiant de droits acquis s'opposeront à ces réformes, mais nous rejetons totalement l'argument selon lequel les exemptions fiscales pour les riches bénéficieraient à tous. L'expérience montre que les allègements fiscaux augmentent habituellement les inégalités entre riches et pauvres.

Des augmentations de recettes publiques ne peuvent bénéficier aux citoyens ordinaires que si la société dans son ensemble est impliquée dans un large débat démocratique sur les dépenses.

8. Le respect de la vie privée des citoyens doit être distingué des régimes de secret financier dont seuls bénéficient les riches et les malhonnêtes au détriment de la majorité. En tenant compte des considérations exprimées ci-dessus, nous exigeons la fin immédiate de tous les régimes de secret financier, dans chaque territoire et Etat, au bénéfice de publications ouvertes, honnêtes et accessibles selon la liste de l'annexe 1. Ceci :

- augmentera les données disponibles pour les autorités, les chercheurs et les politiciens,
- découragera la fuite des capitaux liées à la corruption,
- mettra au grand jour les fortunes liées à la criminalité,
- augmentera les recettes fiscales courantes sur le plan mondial.

9. Dans la décennie passée, les efforts de lutte contre les pratiques fiscales dommageables ont fréquemment consisté en attaques des pays industrialisés à l'égard de petits paradis fiscaux. De telles initiatives n'ont pas assez pris en compte le fait que la concurrence fiscale est directement liée à la structure financière des pays industrialisés. Cela nous oblige à aller au-delà des préoccupations des seuls pays industrialisés. Nous proposons la création immédiate d'un forum démocratique mondial composés de représentants des gouvernements et de groupes de citoyens du monde entier. Nous en appelons à une coopération fiscale internationale renforcée et nous demandons que de larges débats aient lieu sur ces questions, en particulier pour examiner la validité des politiques proposées dans l'annexe 2.

10. Nous nous proposons, en tant que citoyens et mouvements sociaux du monde entier, d'intervenir partout et chaque fois que nous le pourrons pour promouvoir une prise de conscience, nourrir un débat sur ces questions, développer des solutions concrètes. Notre participation est essentielle à ce combat en vue de la justice fiscale.

ANNEXE 1: Propositions de mesures immédiates

(I) Diffusion publique des informations suivantes dans tous les Etats et territoires

- Tous les textes de lois et traités portant sur la fiscalité,
- Les statistiques nationales détaillées sur l'activité des services financiers et données des comptes publics
- Les comptes vérifiés de toutes les entités économiques significatives, y compris les trusts, indiquant notamment le chiffre d'affaires et les impôts payés avec une répartition pour chaque entité dans chaque territoire ou juridiction territoriale
- Les bénéficiaires économiques de toute entité économique, trust, de tout compte bancaire ou d'investissement et de toute autre forme de biens.

(II) Développement d'échanges d'informations complets et automatiques entre toutes les autorités fiscales

- pour faciliter l'évaluation et la collecte des impôts,
- incluant l'obligation pour les Etats d'obtenir des informations des institutions financières, avocats, comptables, et autres intermédiaires concernés.

(III) L'attribution de fonds

- pour entreprendre des recherches substantielles sur l'étendue, les effets et les solutions en matière de concurrence fiscale, de paradis fiscaux, de fraude et d'évasion fiscales,
- pour que les représentants des groupes de citoyens et des pays en voie de développement s'engagent dans ces débats avec une connaissance suffisante des dossiers pour défendre leurs intérêts.

(IV) Création d'un forum démocratique mondial

- pour réunir des représentants de gouvernements et de groupes de citoyens du monde entier,
- pour améliorer la coopération, encourager le débat et accroître l'influence des citoyens et le contrôle démocratique sur les questions fiscales.

ANNEXE 2 Propositions de mesures complémentaires pour améliorer la coopération fiscale internationale

(I) Imposition des sociétés transnationales sur une base unitaire, permettant aux autorités fiscales d'annuler les effets négatifs induits par les transferts de bénéfices vers des juridictions à faible niveau d'imposition.

(II) Application universelle du principe de résidence pour l'imposition des sociétés.

(III) Coopération étroite entre Etats au niveau de développement économique comparable et entre Etats géographiquement proches pour supprimer les effets destructeurs de la concurrence fiscale qu'ils se livrent.

(IV) Harmonisation des bases et taux d'imposition pour les capitaux à forte mobilité, soit les capitaux contrôlés par les grandes sociétés ou les personnes fortunées.

(V) Possibilités de créer des autorités fiscales régionales et mondiales aptes à représenter les intérêts des citoyens.

21.3.2003

(Traduction française, original en anglais)